



## Pension alimentaire et garde

Par **linalea**, le **17/08/2010** à **23:36**

Bonjour,  
J aurai deux questions a vous soumettre :

Dois je payer encore une pension alimentaire alors que cela fait presque un an que je ne vois plus mes enfants?

Existe t il un recours car a chaque periode de ma garde,comme convenu par jugement, j ai un certificat medical qui dit que les enfants sont malade et non transportable cela tous les week end ou semaine dema garde depuis presque un an?

Merci de m eclaircir sur ce sujet et de me dire quoi faire

Par **mimi493**, le **17/08/2010** à **23:49**

La pension alimentaire n'a AUCUN rapport avec le fait de voir ou pas vos enfants. C'est votre contribution à l'entretien et l'éducation de votre enfant quand il est chez l'autre parent. Au contraire, même, quand le parent qui n'a pas la résidence n'use pas de ces droits d'hébergement, l'autre parent est en droit, et obtient souvent, une augmentation de la pension.

Voyez obligatoirement un avocat, parce que là, on a affaire à un médecin qui fait des faux et la mère qui fait usage de faux, c'est grave.

Peut-être demander la résidence exclusive des enfants, la mère sera dans une drôle de situation devant le juge quand elle expliquera que ses enfants sont toujours malades les WE

du père ...

Par **linalea**, le **18/08/2010** à **04:58**

Merci de m avoir repondu et eclairci sur ses sujets. Mais si je vais voir un avocat il va surement demander des preuves de ses certificats et comme un nul j ai jamais pris les certificats!!! Quand j arrivais la bas un membre de sa famille me presentais le certificat et repartais avec. Donc je n 'ai aucune preuve de cela. Vaux mieux peut etre encore attendre un peu et que cette fois ci je les reccupere pour prouver a l avocat et devant le juge ma version des faits?

Par **mimi493**, le **18/08/2010** à **07:30**

Je ne sais pas ce qu'en dira l'avocat mais perso, je verrais bien que la prochaine fois qu'on vous fait le coup, vous alliez direct à la police ou gendarmerie porter plainte pour non présentation d'enfant. Là, la mère serait bien obligé de justifier des choses. Peut-être venir avec un proche qui pourra témoigner que vous êtes venu, qu'on a refusé de vous remettre les enfants en présentant vaguement ce qui ressemblait à un certificat médical mais sans vous autoriser à le conserver

Par **linalea**, le **18/08/2010** à **08:38**

merci beaucoup de vos reponse sa m aide vraiment et j espere pouvoir aboutir a une solution assez rapidement.

Par **mimi493**, le **18/08/2010** à **08:43**

Surtout, surtout, voyez un avocat avant. Il faut organiser la riposte, ne pas faire n'importe quoi ce qui risquerait de se retourner contre vous et donnerait des armes à la mère.